

FORMULAIRE Réf : FO/Q/DG/86 Version : 5 Date d'approbation : 12/08/15	COMPTE RENDU DE REUNION	
--	--------------------------------	---

Destinataires :	Mme Roulier, Mme Cruzin, M. Moreno	De :	M. Justin LAZO
Copies :	M. Justin LAZO (Directeur de Terres d'Aquitaine)	Réf. :	20200615JL
Objet de la réunion :	Réunion d'échanges trimestriels – 2 ^{ème} Trimestre 2020		
Personnes présentes :	M. Bordelais (Adjoint au maire), M. Moreno, Mme Roulier, Mme Cruzin, M. Bercis, M. Peyronne, M. Justin LAZO (Directeur de Terres d'Aquitaine),		
Personnes absentes :	M. Berthon, M. Caron		

Développement	Qui ?	Pour quand ?	Réalisé ? Reporté ?
<p>Pour les nuisances provenant du site de Terres d'Aquitaine M. Gwendal Morales est la personne référente joignable au 06.75.93.81.71</p>			
<p>Les relevés d'odeurs réalisés par Madame Roulier pour le hameau de Saransot ont été transmis à Monsieur Lazo. Ces relevés couvrent la période du 01/03/20 au 31/05/20 (voir pièces jointes). Il n'y a pas d'autres relevés d'odeur de transmis.</p> <p><u>Lors de la réunion, les points suivants ont été abordés :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) En préambule, M.Lazo présente un état des avancements des travaux : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ M. Lazo signale que la mise en service industriel rentre dans sa phase finale avec les 3 méthaniseurs pleins et les 2 filières de traitement en cours de montée en charge. 2) Mme.Roulier trouve qu'il y a du bruit sur le site. Elle précise qu'elle entendrait ce bruit depuis chez elle. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les installations conçues sur le site doivent respecter des dispositions préfectorales concernant le bruit. Cela est également imposé aux entreprises de travaux dans la conception des installations. Une étude bruit par un organisme externe doit être réalisée dans les 6 mois suivant la fin de la mise en service industriel. Nous serons vigilants aux conclusions de cette étude envisagée en fin d'année 2020. 3) Mme Roulier et Mme Cruzin se plaignent d'odeurs fortes et permanentes durant la semaine du 20 au 26 avril 2020. 			

FORMULAIRE

Réf : FO/Q/DG/86

Version : 5

Date d'approbation : 12/08/15

COMPTE RENDU DE REUNION

<p>⇒ M. Lazo se demande si le stockage prolongé de résidus d'ensilage de maïs (fermentation) n'est pas à l'origine de ces odeurs car un incident technique de mise en service industriel a eu lieu sur la filière de traitement à cette période de fortes chaleurs.</p> <p>⇒ M. Bordelais demande quelles sont les typologies et les capacités de stockage des intrants. Il précise que la nouvelle unité de méthanisation est sensée réduire les nuisances olfactives et non en générer des nouvelles.</p> <p>⇒ M. Lazo précise que la typologie et les capacités de stockage respectent l'arrêté préfectoral. A ce jour, environ 100T d'ensilage (3 à 4 semi-remorques) d'ensilage de maïs peuvent s'accumuler si incident technique. Cela représente 2 à 3 jours de traitement, ce qui reste faible. M. Lazo précise que globalement le site a été construit avec de faibles capacités de stockage pour se prémunir des éventuelles nuisances olfactives. Cela impose en revanche une gestion très précise de la logistique flux.</p> <p>⇒ Mme. Cruzin précise que l'odeur s'apparentait à de la « matière fécale »</p> <p>⇒ M. Lazo signale que cela ne peut pas provenir de l'ensilage de maïs et propose de réaliser une visite du site permettant à Mme Cruzin et Mme Roulier de caractériser l'odeur perçue à l'époque.</p> <p>⇒ Après la visite, il semble que l'unité de traitement des graisses soit à l'origine de l'odeur perçue par Mme Roulier et Mme Cruzin en avril 2020. M. Lazo précise que cette installation vétuste doit être arrêter et démanteler dans les mois à venir dans le cadre du projet.</p> <p>4) M. Bercis, habitant le hameau de Garingail, signale que suite à la visite, il semblerait que des poches d'odeurs de « biodéchets » soit perçu ponctuellement.</p> <p>⇒ M. Lazo prend note de cette information.</p> <p>5) M. Bordelais demande ce qu'il est prévu en matière de régulation des intrants</p> <p>⇒ M. Lazo informe qu'un service gestion de flux est chargé d'approvisionner et de réguler les flux sur le site. Les allers et venues des transporteurs sont adaptés et ajustés au mieux hebdomadairement en fonction de l'état actualisé des capacités de traitement du site.</p> <p>La date retenue pour la prochaine réunion est le lundi 14 Septembre 2020 à 10h sur le site de Terres d'Aquitaine.</p>			
---	--	--	--